Document généré le 12 oct. 2024 04:49

Anthropologie et Sociétés

La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage

Colleen L. Johnson

Volume 24, numéro 3, 2000

Nouvelles parentés en Occident

URI : https://id.erudit.org/iderudit/015673ar
DOI : https://doi.org/10.7202/015673ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)
1703-7921 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Johnson, C. L. (2000). La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage. *Anthropologie et Sociétés*, *24*(3), 93–114. https://doi.org/10.7202/015673ar

Résumé de l'article

Résumé

La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage

Cet article s'intéresse aux processus de réorganisation de la parenté à la suite du divorce et du remariage. À partir de listes électorales publiques, cinquante divorces ont été sélectionnés dans les faubourgs de classe moyenne de la Californie du Nord. Nous avons contacté les familles une fois le divorce achevé ; les parents qui divorçaient et leurs propres parents furent interrogés plusieurs fois pendant une période de quatre ans. Quatre cadres théoriques et empiriques issus de l'anthropologie permettent d'analyser les résultats : 1) l'analyse sémiotique et culturelle des définitions et des significations des relations avec des personnes apparentées acquises ou perdues au fil des divorces et des remariages ; 2) une analyse structurale de la dualité des oppositions qui produisent des clivages et des coalitions entre parents par alliance au fil du processus; 3) la nature et les racines culturelles des rôles parentaux qui ont eu pour résultat le rôle périphérique des pères et 4) les processus rituels qui fonctionnent comme mécanismes réducteurs de tensions quand des anciens parents par alliance doivent se rencontrer.

Mots clés : Johnson, divorce, remariage, réorganisation de la parenté, États-Unis

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA RÉORGANISATION DE LA PARENTÉ AUX ÉTATS-UNIS APRÈS LE DIVORCE ET LE REMARIAGE

Colleen L. Johnson

Cet article s'appuie sur une recherche menée dans les années 1980 dont l'objet de départ était le rôle des grands-parents au cours du processus de divorce de leurs enfants. Les données s'accumulant, nous avons découvert des processus de parenté complexes et dynamiques qui émergeaient quand les familles nucléaires éclataient et, dans de nombreux cas, se réorganisaient ensuite par des remariages. Il devint vite évident que les outils de recherche et les théories de l'anthropologie convenaient à merveille à l'étude de ces changements familiaux (Peletz 1995). Même si, à l'époque de cette recherche, il y avait peu de tentatives pour harmoniser les concepts et les méthodes de l'anthropologie de la parenté avec les processus de changements maritaux de sociétés contemporaines, il était évident que les systèmes de divorce et de remariage en Occident étaient aussi complexes que ceux étudiés dans les ouvrages ethnographiques.

L'interprétation des résultats présentés dans cet article fait référence à quatre zones conceptuelles au sein des théories anthropologiques[1] : 1) une analyse sémiotique et culturelle des définitions des personnes anciennement et nouvellement apparentées à la suite de divorces et de remariages (Umiker-Sebeok 1977); 2) le modèle linguistique structural de Lévi-Strauss (1963) qui analyse la dualité des oppositions dans les clivages se formant entre certaines personnes anciennement apparentées par alliance ou qui forment de nouvelles coalitions; 3) la perception de la parentalité et de la parenté chez les enfants de couples divorcés et ses liens avec l'opposition nature-culture (Barnes 1973); et finalement 4) les processus rituels qui fonctionnent comme mécanismes réducteurs de tensions dans les interactions postérieures à un divorce.

Cette recherche a été menée dans des quartiers de classe moyenne et de classe moyenne supérieure de la région de San Francisco. Cinquante divorces ont été sélectionnés en 1982 à partir des listes électorales publiques, en prenant comme critère le fait d'avoir des enfants et au moins un grand-parent dans la

1. Les ouvrages théoriques pertinents en anthropologie qui m'ont aidée à comprendre mes données sur le divorce étaient considérés comme des classiques au milieu des années 1980. La bibliographie qui était de bonne qualité à l'époque demeure pertinente aujourd'hui. J'ai tout de même ajouté des références plus récentes, dont les résultats n'invalident pas les précédents. La recherche dont il est question dans ce texte a été financée par une subvention du National Institute of Mental Health (MH/AG35630) et du National Institute on Aging (1R01 AG05348).

région. La moitié des entrevues furent menées avec des grands-mères maternelles et leurs filles et l'autre moitié avec des grands-mères paternelles et leurs fils. Pour tenir compte du facteur de l'âge, la moitié des grands-mères avaient moins de 64 ans et les autres avaient 65 ans et plus. Les grands-parents et les parents en situation de divorce ont été interviewés deux ou trois fois sur une période de quatre ans ; 29 petits-enfants de 10 ans et plus furent interviewés une fois.

Cette région des États-Unis est connue depuis longtemps pour son taux élevé de divorce et son style de vie permissif. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des personnes en train de divorcer aient incarné certaines tendances contemporaines associées à la liberté personnelle et sexuelle ; ces personnes étaient également engagées dans de nombreuses activités de croissance personnelle et de réalisation de soi qui renforçaient leurs croyances de type « nouvel âge ». Ces caractéristiques culturelles reflètent, quoique de manière plus prononcée, les changements sociaux alors en cours dans le pays (Bellah *et al.* 1985 ; Caplow *et al.* 1982).

Si on ne tient pas compte de l'énorme littérature sur les relations intergénérationnelles, les articles sur le système de parenté aux États-Unis sont actuellement difficiles à trouver (Johnson 1999). De plus, la plupart de ces publications sont écrites par des gérontologues. Après avoir passé des années à vérifier la thèse de Talcott Parsons sur l'isolement de la famille nucléaire, les sociologues ont finalement clos le débat en présentant des résultats empiriques démontrant la forte prévalence d'activités familiales supposant de hauts niveaux de contact et de réciprocité. Depuis lors, cependant, les sociologues sont restés très silencieux sur le thème de la parenté.

À la différence de cette tendance sociologique à rassembler des indicateurs de comportement de solidarité familiale, le célèbre livre de David Schneider *American Kinship : A Cultural Account* (1968) a incité les anthropologues à réaliser des « analyses culturelles » mettant l'accent sur les dimensions symboliques de la parenté. Ces interprétations ont exploré les symboles du lien par le sang ou par une substance bio-génétique ainsi que ceux du mariage en termes de droit ou de codes de conduite. Ces auteurs ont généralement rejeté l'étude de la structure, des fonctions et des rôles dans les systèmes de parenté et la plupart ont même ignoré l'étude des normes et des valeurs qui régulent les affaires de parenté. Bien que cette tendance ait été très influente en anthropologie, cela s'est produit à une époque où la recherche sur la parenté aux États-Unis était en déclin, les chercheurs s'intéressant à la parenté dans d'autres cultures.

Quoi qu'il en soit, les critiques du travail de Schneider ont montré les lacunes d'un modèle qui limite les relations de parenté aux liens de sang et de mariage (Rubenstein *et al.* 1991). Ces limitations de la définition de la proximité parentale offerte par Schneider en 1968 ne sont pas surprenantes étant donné le faible taux de divorce et de remariage de l'époque. Les critiques émanant d'autres orientations théoriques à l'extérieur de l'anthropologie ont aussi souligné qu'une approche culturelle qui se concentre sur le sens ne nous dit rien de la structure, des rôles et du fonctionnement quotidien des relations de parenté. Une autre critique est venue de ceux qui étudient ou qui vivent des formes contemporaines et différentes de

famille : celles qui sont centrées sur Ego et que les personnes construisent comme des « familles par choix » (Allen 1997; Laird 1993; Weston 1991). Les changements consécutifs au divorce et au remariage en sont un exemple. Ceux qui vivent de tels processus doivent prendre des décisions quant à l'identité de ceux qu'ils considèrent comme faisant partie de leur parenté, choisissant parmi plusieurs relations potentielles dans des chaînes complexes de mariage et de divorce. En général, les parents en train de divorcer rejettent les valeurs familiales traditionnelles et tendent à réorganiser leurs réseaux de parenté par des moyens qui ne se limitent pas aux parents par le sang ou par le mariage, mais qui sont basés sur les affinités personnelles (Johnson 1989a).

Dans le langage des années 1990, on pourrait dire que de nombreux individus vivaient déjà dans des familles postmodernes : ils rejetaient la vie familiale conventionnelle et les contraintes que cette dernière imposait à leur liberté personnelle. De la même façon, les gais et les lesbiennes reconstruisent actuellement des unités familiales qui mettent au défi nos taxonomies habituelles. Sur la base de choix personnels, ces familles élargies peuvent inclure non seulement les enfants de chaque partenaire dans leur famille de naissance, mais aussi des enfants de mariages hétérosexuels, des enfants adoptés et des enfants obtenus grâce aux nouvelles techniques de reproduction (Allen et Demo 1995; Weston 1991).

Ce changement dans les conceptions de la famille s'est produit en même temps que s'est effectué un passage des valeurs sociocentrées et valorisant la famille à des valeurs plus égocentrées, plus individualistes (Schwartz 1981). Au cours de cette période, de profondes transformations ont affecté la famille, à savoir l'apparition du statut optionnel du mariage, la légitimation de l'emploi des mères et l'érosion de la paternité. Aerts (1993) suggère que ces caractéristiques, autrefois considérées comme déviantes, sont désormais institutionnalisées, ce que confirment les analyses de statistiques récentes sur la famille. Popenoe (1993) signale le nombre croissant de jeunes mères célibataires, le taux décroissant de mariage, l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux et le taux élevé de divorces, tout cela ayant comme résultat un nombre accru d'enfants vivant dans la pauvreté.

Le divorce et le remariage en tant qu'événements isolés ne semblent pas avoir d'effets durables. Hetherington (1993), dans son étude longitudinale sur le divorce et le remariage, a montré que chacun de ces événements connaît sa période de désorganisation, suivie d'une graduelle réorganisation et d'une définition émergente des rôles familiaux qui restaurent un environnement plus prévisible. Selon ses résultats, le processus de divorce peut s'étaler sur une période de deux à trois ans, et de cinq à sept ans si on inclut le remariage et la formation d'une famille reconstituée (Cherlin et Furstenburger 1994). Les familles recomposées ayant connu le divorce et le remariage, les parents remariés et leurs enfants font face aux risques que comportent les transitions multiples. Le remariage peut aussi perturber une famille monoparentale stable.

Il est maintenant reconnu que ces modèles comportent de grandes variations et Hetherington pense que certaines familles mettent au point des procédés de protection qui leur sont uniques. La présence des grands-parents et d'une famille

étendue active en est un exemple (Johnson 1988), tout comme un remariage qui fait sortir les enfants d'une famille dysfonctionnelle à deux parents. D'autres rapports de recherche confirment ces conclusions (Amato 1993 ; Emery 1998 ; Furstenberg et Cherlin 1991 ; Zill, Morrison et Coiro 1993).

Les systèmes de parenté aux États-Unis

Les chercheurs s'accordent en général pour reconnaître quatre dimensions majeures de la parenté dans les familles non ethniques de classe moyenne aux États-Unis (Furstenberg 1981 ; Schneider 1968). Tout d'abord, selon les mots de David Schneider, le domaine de la parenté « n'a pas de limites formelles, claires et catégoriques » (1965 : 289). Le système est donc formé de chaînes de dyades de parenté qui opèrent en l'absence de règles efficaces déterminant des frontières. Cette ouverture du système permet à l'individu de prendre des décisions quant aux relations qui se forment ou se dissolvent plutôt que de suivre des règles établies. Le système est centré sur l'individu ; plus la distance généalogique est grande par rapport à Ego, plus il y a du « vague » ou du flou quant à ce qui régule la relation (Schneider 1965). Schneider (1968) suggère aussi que les décisions d'Ego quant à ses relations de parenté sont basées non pas sur le degré de distance généalogique, mais sur des notions plus subjectives de proximité et de distance.

Deuxièmement, la structure du système de parenté est dépeinte de manière variable. Les anthropologues, qui suivent en général Schneider (1968), voient la parenté comme comprenant deux unités majeures, la famille nucléaire et un groupe aux contours non définis de personnes apparentées. Au contraire, sur la base de leurs enquêtes statistiques, les sociologues de la famille conceptualisent le système de parenté aux États-Unis comme étant confiné à une unité restreinte, appelée « la famille étendue modifiée » ou « le réseau familial de parenté », qui consiste en une série de foyers nucléaires reliés de façon souple et composée des familles d'orientation et de procréation d'Ego (Sussman et Burchinal 1962). Les beaux-parents acquis puis perdus au fil des changements maritaux sont habituellement conceptualisés comme occupant des positions sur des chaînes de divorce et de remariage plutôt que comme des membres d'un groupe social plus délimité (Bohannon 1971 ; Furstenberg 1981).

Troisièmement, la principale priorité d'un individu va à sa famille nucléaire qui est une unité résidentielle structurellement séparée de l'unité de parenté plus large. Par définition, un foyer est formé à partir du mariage de deux adultes, même si en réalité, aujourd'hui, il y a beaucoup de foyers monoparentaux et d'unions entre adultes non mariés (Popenoe 1993). Même si le mariage est un déterminant crucial de la structure normative de la famille, il est fondé sur un engagement émotionnel volontaire unissant deux individus plutôt que sur une négociation au sein de la parenté. D'habitude, les enfants quittent leur famille d'orientation à la fin de l'adolescence et, à partir de leur mariage, on s'attend à ce qu'ils transfèrent leur allégeance de leurs parents à leur conjoint et aux enfants subséquents (Parsons 1949).

Quatrièmement, le système de parenté est bilatéral, même si, en réalité, le réseau matrilatéral domine (Yanigasako 1977). La plupart des personnes rapportent aussi qu'elles sont plus proches de la famille de leur mère ; les femmes ont été décrites comme les « gardiennes de la parenté » et les catalyseurs primaires des interactions (Troll *et al.* 1979). Néanmoins, chaque conjoint noue des relations avec la famille d'orientation et la parenté de son partenaire ; mais il n'existe aucune attente spécifique quant à l'obligation d'entretenir des relations entre ces deux groupes de parents par alliance (Wordick 1973). Les occasions de conflit entre les deux groupes apparentés sont ainsi minimisées.

Sur le plan interculturel, ce système bilatéral à structure souple a été associé à un taux élevé de divorce (Cohen 1971 ; Gluckman 1957). Même si le mariage est toujours le lien le plus faible dans toute structure sociale, il peut être particulièrement instable dans certaines sociétés, comme par exemple aux États-Unis. Bien que la plupart des systèmes de parenté prévoient un « filet de sécurité » dans l'éventualité d'un divorce, l'autonomie de la famille nucléaire aux États-Unis ne permet aucune sécurité à long terme. Comme le conclut Bohannon (1971), le divorce ne crée de problèmes sociaux que dans les sociétés où le foyer est basé sur le mariage. Goode (1956) indique que cet aspect du système de parenté des États-Unis permet le divorce, mais ne tient pas compte de ses conséquences.

L'élasticité et la flexibilité inhérentes à ce type de système de parenté peuvent toutefois avoir des effets cumulatifs et croissants, car ses frontières ne sont définies que de manière floue. Par conséquent, de multiples mariages peuvent augmenter le nombre de personnes apparentées (Furstenberg 1981). Puisqu'il n'y a aucune règle de clôture dans ce système de parenté, de nombreuses possibilités sont ouvertes. Pour les enfants, il peut y avoir certains bénéfices à acquérir davantage de parents, de frères et sœurs, de grands-parents. Puisque les liens de parenté sont discrétionnaires et sans règles obligatoires, il devient possible que les individus improvisent des relations selon leurs besoins.

Le rôle des grands-parents

Même si les grands-parents ont potentiellement d'importantes fonctions dans les familles où un divorce vient d'avoir lieu et dans le réseau de parenté, leur statut demeure ambigu (Johnson 1988a ; 1988b). Puisque les processus de changements maritaux ne sont pas complètement institutionnalisés aux États-Unis (Cherlin 1978), les confusions à propos du rôle des grands-parents s'accroissent. La grand-parentalité est un statut dérivé, sans lien direct avec les petits-enfants. Par conséquent, les actions des grands-parents sont limitées par la médiation des parents qui régulent leurs relations avec leurs petits-enfants (Johnson 1983, 1985). Dans les familles recomposées, puisque seul l'un des parents est consanguin, l'autre parent biologique des petits-enfants peut ne plus être considéré comme apparenté. Puisque la garde est en général confiée à la mère, les grands-parents paternels ont un statut incertain.

C'est ici que la flexibilité normative et le biais en faveur des femmes, typique de ce système de parenté, deviennent des facteurs importants pour comprendre la

nature de la parenté à la suite d'un divorce. À cause de l'ouverture du système, les grands-parents ne sont pas obligés de rompre leurs relations avec la belle-famille issue du premier mariage de leur enfant. Puisque ce sont les femmes qui tendent à initier et négocier les activités familiales, les grands-mères paternelles peuvent conserver ce rôle avec une ex-bru (Johnson 1989a). En fait, comme le montre ce qui suit, elles conservent souvent des relations amicales avec leur ex-bru, ce qui, dans ce processus, est dans le meilleur intérêt des petits-enfants.

Les grands-parents peuvent augmenter le nombre de relations dans leur réseau à partir de quatre sources : 1) quand les relations avec la belle-famille d'un enfant divorcé sont maintenues, alors que de nouvelles personnes apparentées s'ajoutent à la suite du remariage de cet enfant; 2) quand un ex-gendre ou une ex-bru, avec qui le contact a été maintenu, se remarie et ajoute ainsi une nouvelle belle-famille; 3) quand les remariages et les divorces de chaque enfant créent divers sous-groupes de personnes apparentées et 4) quand le remariage des grands-parents à la suite d'un divorce ou d'un veuvage ajoute un autre sous-groupe de personnes apparentées (Johnson et Barer 1987). Dans tous ces cas, les uns et les autres sont habituellement reliés entre eux à travers les enfants des couples divorcés. Les individus qui divorcent et leurs enfants peuvent avoir encore plus de contacts avec les membres de ces réseaux en expansion que les grands-parents eux-mêmes, parce que d'habitude ces enfants appartiennent à plusieurs foyers. On peut aussi suggérer que les tensions habituelles qui marquent souvent les rapports entre une belle-mère et sa bru peuvent se dissiper après un divorce, car elles peuvent avoir été entraînées par un conflit quant à l'objet de la loyauté d'un homme, sa femme ou sa mère.

Les types de réorganisation de la parenté

Contraction au moment du divorce

Le type le plus courant de réorganisation familiale consiste en une revalorisation des liens consanguins, qui peuvent avoir été dévalorisés par la solidarité d'un mariage viable (Johnson 1988e; Johnson et Barer 1987). Par exemple, après un divorce, une fille avec des enfants peut se tourner vers ses propres parents pour obtenir un appui social et émotionnel. Dans 38 % des cas, les mères qui divorcent et leurs parents ont cessé toute relation avec l'ex-belle-famille, sauf lors d'occasions rituelles qui requièrent leur présence conjointe ou pour les échanges de cartes de Noël. Les grands-parents peuvent aussi avoir de brèves rencontres formelles avec un ex-gendre qui vient chercher ses enfants. Il est en général désigné comme « le père de mes petits-enfants ».

Remplacement avec le remariage

Dans ce cas, l'ex-belle-famille est remplacée par une nouvelle belle-famille, selon un processus qui se reproduit continuellement au fil des remariages. Dans cette situation, les parents et les grands-parents cessent tout contact avec l'ex-gendre et ses parents et nouent des relations avec la nouvelle belle-famille. S'ils

veulent maintenir une relation sans conflit avec leur enfant, les grands-parents se sentent souvent obligés de se distancer de l'ex-belle-famille de leur enfant et de transférer leur allégeance au nouveau conjoint de leur enfant et à sa nouvelle belle-famille.

Expansion grâce au divorce et au remariage de plusieurs frères et sœurs

Quand plusieurs frères et sœurs divorcent et se remarient, les parents et les grands-parents ont de plus en plus de personnes apparentées, particulièrement dans les familles qui tendent à accepter le divorce et le remariage comme des événements normatifs prévisibles dans une vie de famille. Une nouvelle belle-famille peut être acceptée sans conflits ni réserves. Dans de telles familles étendues, chacun est fier du fait que les belles-familles précédentes et actuelles peuvent réprimer les conflits et socialiser lors de grandes fêtes familiales sans connaître d'inconfort. Dans un cas, une grand-mère est devenue plus proche de la famille reconstituée de son ex-bru et de son ex-gendre que de son fils ou de sa fille. Elle les considère comme de meilleurs parents que ses propres enfants et elle est contente que ses petits-enfants, issus de ses deux enfants divorcés, vivent dans le même foyer.

Le divorce et les chaînes de remariage sur deux générations

Le système le plus propice à l'expansion s'installe lorsque le divorce se produit au sein de deux générations : les grands-parents divorcent et se remarient comme leurs deux enfants. Avec le remariage, la grand-mère paternelle a acquis de nouveaux petits-enfants, gendres et brus, qui s'ajoutent à ses enfants et à ses petits-enfants biologiques. La grand-mère, son ex-mari et leurs nouveaux conjoints peuvent maintenir indépendamment une relation avec l'ex-conjoint d'une fille remariée, son conjoint actuel et leurs parents (Johnson et Barer 1987).

Sémiotique de la parenté

Au début de cette recherche sur le divorce et le remariage, nous n'avions pas de terminologie pour les personnes concernées. Par conséquent, il était nécessaire d'identifier les unités structurales (Johnson 1989b). L'unité biologique des parents et des enfants est synonyme de l'unité nucléaire et domestique. Au moment du divorce toutefois, cette unité se brise lorsqu'un des parents, d'habitude le père, quitte le foyer. Par la suite, les enfants conservent leur résidence principale, mais en acquièrent d'habitude une seconde, la nouvelle résidence de leur père.

Dans tous les cas, si le père conserve une relation avec ses enfants, la relation avec son ex-épouse se poursuit, car ils doivent négocier les droits de visites, les activités éducatives et le respect des rites de passage de leurs enfants. Il s'en suit que, même si la composition des foyers peut changer de manière dramatique, l'unité biologique comprenant des enfants dépendants a encore d'importantes fonctions après que le lien d'alliance a été coupé. Selon la loi, un ex-partenaire n'est bien sûr plus un conjoint, mais cet individu est encore le parent biologique de son enfant. Dans le meilleur intérêt de l'enfant, ce lien est maintenu.

Il n'est pas surprenant que les enfants d'un couple divorcé aient une conception différente de la famille, car ils ont aussi des liens avec le foyer du parent qui n'a pas la garde. Quand l'un de leurs parents ou même les deux se remarient, un nouveau partenaire entre dans le foyer, amenant souvent avec lui les enfants issus d'un mariage antérieur. Par conséquent, même si les relations d'alliance peuvent être dissoutes par la loi, certaines d'entre elles continuent d'avoir une composante biologique. Par exemple, « mon ex-conjoint est le parent de mon enfant » ; « mon ex-belle-mère est la grand-mère de mon enfant ». De plus, si un enfant biologique acquiert des demi-frères et sœurs, son autre parent ne peut les ignorer si ces relations sont importantes pour l'enfant.

Avec cette liberté de définir l'appartenance familiale à la suite de changements maritaux, une famille étendue qui se reforme peut constituer un réseau de relations de consanguinité et d'alliance incluant des personnes qui ne sont plus reliées par un mariage mais avec lesquelles Ego partage un lien biologique. Les individus peuvent définir l'appartenance à leur propre réseau de parenté en utilisant des critères qui peuvent toujours être élargis. Au fur et à mesure que le réseau s'agrandit, ils doivent décider qui retenir ou qui écarter parmi les membres de leurs ex-familles. Quand cela se produit, il en résulte un système de parenté complexe qui inclut des membres des belles-familles passées et actuelles. Prenant la perspective de la grand-mère comme Ego, ce qui était le but de ma première recherche, on peut prédire les redéfinitions suivantes de ses relations avec une bru ou un gendre à la suite du divorce d'un enfant. Ici C se réfère aux relations de consanguinité et A aux relations d'alliance (Schneider et Cottrel 1975).

1) Quand la relation avec une bru est catégorisée par la loi, utilisant exclusivement une identification d'alliance (A), elle se termine avec le divorce, par définition : « ma bru devient mon ex-bru ».

2) Quand la relation avec la bru est catégorisée à la fois en termes de consanguinité et d'alliance (CA), la relation prend également fin avec le divorce mais elle est définie comme : « l'ex-femme de mon fils ».

3) Quand la relation avec la bru est catégorisée en fonction d'un lien biologique partagé (CAC) à la fois symboliquement et opérationnellement, il y a des chances qu'elle soit définie comme persistante après le divorce : « l'ex-femme de mon fils demeure la mère de mon petit-enfant ».

La nature duelle des relations avec la belle-famille a été analysée par Radcliffe-Brown (1950), qui a décrit le processus par lequel ces relations sont redéfinies. Dans toutes les cultures, quand un enfant est né, le beau-père devient un grand-père, le beau-frère devient un oncle, et ainsi de suite. Donc, une fois que le mariage a produit des rejetons, la belle-famille est formée de parents par alliance qui sont définis non seulement par la loi mais aussi par la reconnaissance de ces liens biologiques.

Coalitions et clivages au fil des changements maritaux

Les points de tension et les conflits de loyauté dans un système de parenté se produisent quand deux familles sont jointes par le mariage et qu'il se forme des

liens entre les deux belles-familles. Dans toutes les cultures, cette situation est habituellement traitée par des relations de plaisanterie ou d'évitement. De la même manière, la belle-mère est, dans la culture américaine, l'objet de plaisanteries qui portent plus spécifiquement sur la relation entre un mari et la mère de sa femme. La garde des enfants après un divorce, toutefois, est habituellement confiée à l'ex-épouse. Dans de nombreux cas, cette femme se tourne vers ses parents pour obtenir un appui, situation qui renforce souvent les liens entre les générations et le rôle des grands-parents. L'ex-mari et ses parents peuvent se rapprocher, mais ces derniers ont un accès moins facile à leurs petits-enfants après le divorce. Par conséquent, les grands-parents paternels ont deux fois moins de chances que des grands-parents maternels de maintenir des liens amicaux avec leur ex-bru, qui peuvent leur donner accès à leurs petits-enfants. Néanmoins, des points de tension peuvent s'accentuer, mais non dans le sens prévu : une coalition qui perdure entre des grands-parents paternels et leur ex-bru engendre des risques de conflits avec leur fils (Johnson 1989a).

Figure 1 : **Dualité des oppositions dans les liens des grands-mères paternelles avec les fils et les filles après un divorce**

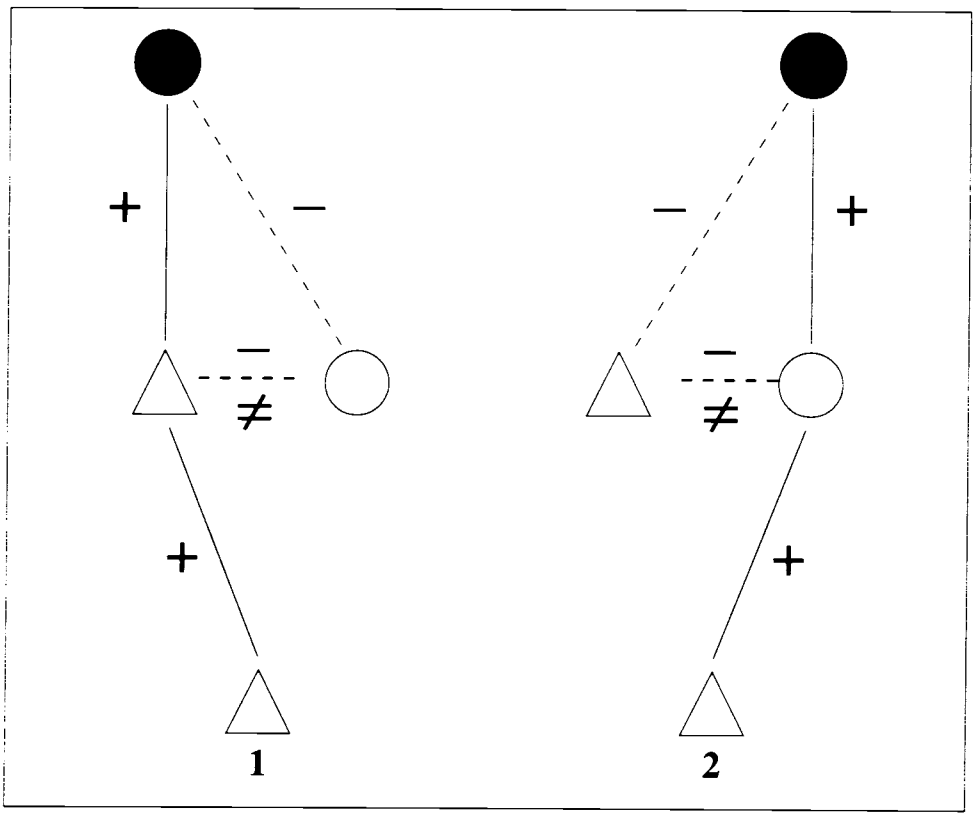

Légende : ◯ femme ; △ homme ; ≠ divorce ; + relation positive ; – relation négative

Le modèle structural de Lévi-Strauss (1963), qui démontre la nature oppositionnelle des systèmes de parenté, permet de clarifier cette situation à un niveau plus abstrait. Les tensions émanant d'un ensemble de relations peuvent mener à des clivages et souvent à la dissolution des liens. En même temps, des coalitions peuvent se développer dans d'autres parties du système. Dans une société comme la nôtre, les conflits entre parents par alliance sont minimisés dans le cas de mariages intacts, à cause de la résidence néo-locale et de la forte valorisation de l'indépendance des enfants adultes vis-à-vis de leurs parents. Néanmoins, même dans un système doté d'un biais matrilatéral intrinsèque, les grands-parents paternels peuvent jouer un rôle dans la famille de leur ex-bru et dans certains cas, peuvent compenser les déficiences de leur fils comme parent.

Au sein des modèles de réorganisation de la parenté à la suite d'un divorce, les grands-parents font partie de trois dyades qui peuvent être concernées : la première, avec leur enfant qui divorce, la seconde avec leur petit-enfant et la troisième, avec leur ex-bru ou ex-gendre. La figure 1 (tirée de Johnson 1989a) exprime la dualité des oppositions qui sont à la source des tensions entre parents par le sang et parents par mariage et divorce. Les grands-parents maternels qui ont une relation positive et étroite avec leur enfant ont un accès assuré à leurs petits-enfants, de même que les grands-parents paternels dont le fils a obtenu la garde partagée ou de généreux droits de visite. En raison de la coalition formée par les grands-parents et leur fils qui divorce, la relation des grands-parents paternels avec une ex-bru est neutre ou négative; leur fils a aussi plus de chances d'avoir une relation distante avec son ex-femme.

La figure 2 insiste davantage sur le lien biologique entre les grands-parents paternels et leur ex-bru, lien qui persiste après le remariage du fils. Dans certains cas, la relation entre ces grands-parents et leur fils peut être conflictuelle; des divergences de valeurs émergeant au fil du processus de divorce peuvent aggraver ce conflit. Si un fils ne parvient pas à donner à ses parents un accès à ses enfants issus de son premier mariage ou s'il ne veut pas le faire, les grands-parents peuvent aller directement solliciter leur ex-bru. Ce faisant, les grands-parents transfèrent leur allégeance à la mère de leurs petits-enfants.

Les coalitions formées des grands-parents paternels et d'une ex-bru peuvent mener à un clivage avec leur fils (figure 2, tirée de Johnson 1989a). La situation se complique lorsque ce fils se remarie et engendre de nouveaux petits-enfants. Les grands-parents paternels peuvent conserver une relation amicale avec leur ex-bru et, par son intermédiaire, conserver l'accès aux petits-enfants nés du premier mariage de leur fils. Invariablement, le fils exprime de la colère ou de la résignation envers cette coalition entre ses parents et son ex-femme, la considérant comme déloyale vis-à-vis de sa nouvelle famille. Inversement, si un clivage se développe avec la bru du premier mariage et que les grands-parents transfèrent leur allégeance au second mariage de leur fils, alors le deuxième groupe de petits-enfants devient plus important que celui issu du premier mariage. Dans ce processus d'opposition complémentaire, il est rare que les grands-parents équilibrent leur allégeance de manière équitable et qu'ils maintiennent des relations stables et étroites avec leurs deux brus et ce, en raison des clivages fondamentaux engendrés par le processus du divorce.

Figure 2 : **Dualité des oppositions entre les grands-mères paternelles, les fils, les ex-brus et les brus actuelles après un remariage**

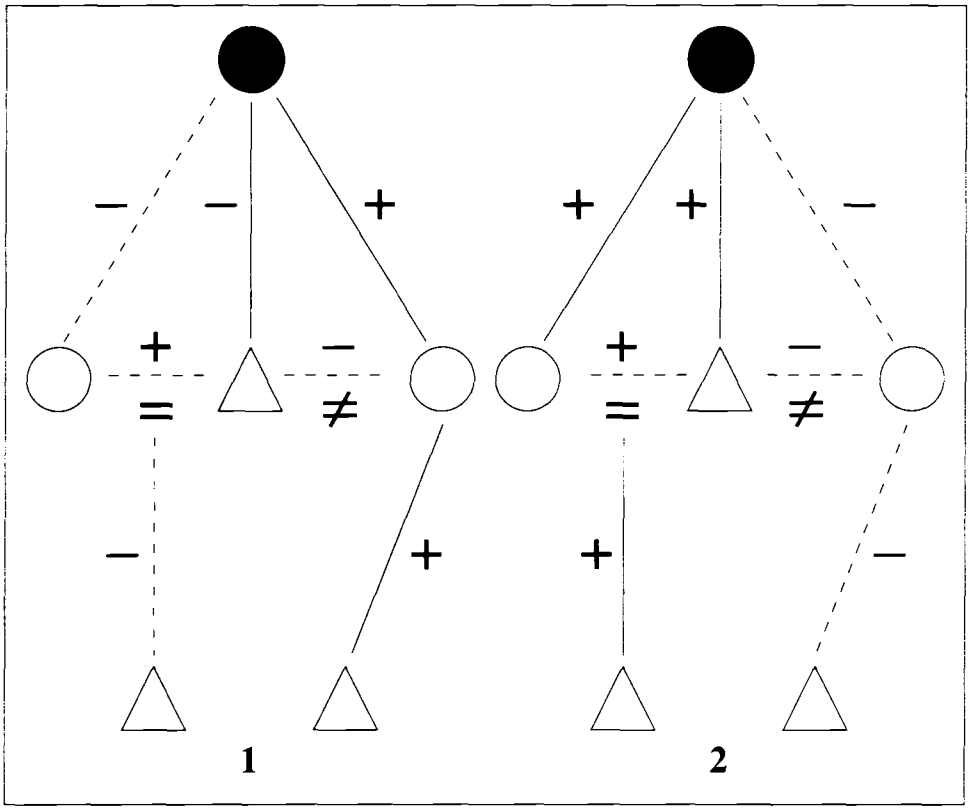

Légende : ○ femme ; △ homme ; ≠ divorce ; + relation positive ; – relation négative

Conception de la parentalité chez les enfants de couples divorcés et remariés

L'analyse d'entrevues menées auprès de 29 enfants âgés de 10 ans et plus nous a montré que leur conception de leurs rapports avec leur père et celle de leurs rapports avec leur mère différaient de manière significative au point de contredire les résultats des entrevues avec les parents. Même quand leur père maintenait de bonnes relations avec eux, les enfants le percevaient comme plus distant et moins disponible pour eux que ne l'était leur mère. Par conséquent, l'étude des rôles de genre au cours du processus de mariage et de divorce doit être approfondie (Johnson *et al.* 1988).

Les systèmes de parenté aux États-Unis et dans la plupart des pays occidentaux sont caractérisés par la centralité du rôle familial des femmes et par la marginalité de celui des hommes (Yanigasako 1977 ; Young et Wilmott 1957). Aux États-Unis, les rôles familiaux des hommes ont été définis comme périphériques et instables (Adams 1960 ; Smith 1973 ; Stack 1974). Seulement 10 % des pères

divorcés ont la garde de leurs enfants (Furstenberg et Spanier 1984). Une enquête au niveau national a montré que la moitié des pères ne maintenaient plus aucun contact avec leurs enfants une année après un divorce (Furstenberg et Nord 1985). Aujourd'hui, étant donné le statut de plus en plus marginalisé des pères, ce changement a pu s'accentuer.

Les ouvrages cliniques et informatifs sur le remariage indiquent que les enfants des familles recomposées ont plus de difficulté à accepter une belle-mère comme mère substitut qu'un beau-père. Ils transfèrent plus facilement leur allégeance vers les beaux-pères que vers les belles-mères. Les filles ont encore plus de difficulté que les garçons à remplacer chaque parent par un beau-parent (Clingempeel *et al.* 1984). Les beaux-pères semblent avoir un effet plus bénéfique que les belles-mères sur l'adaptation des enfants (Longfellow 1979; Oshman et Monosevitz 1976), alors que le rôle de belle-mère est plus difficile à jouer (Ambert 1986; Visher et Visher 1978). Même si ces résultats proviennent de petits échantillons traités dans des comptes rendus le plus souvent de type clinique, ils soulèvent des questions quant aux rapports de genre, à la parentalité et aux processus de changements maritaux. Schneider (1968, 1972, 1984) suggère que les significations de la parenté peuvent tenir compte de la biologie dans la reconnaissance de l'importance symbolique de la famille, et plus particulièrement, que le rôle masculin est moins enraciné dans la biologie que le rôle féminin.

J. A. Barnes (1973) maintient que les différences entre la maternité et la paternité ne sont pas biologiques en elles-mêmes, mais que les pères et mères ont différentes façons de se connecter à leurs enfants qui sont sujettes à une élaboration culturelle distincte. Dans son examen interculturel des notions relatives aux naissances vierges et à la paternité, il conclut que les conceptions de la maternité sont plus distinctes et uniformes que celles de la paternité, si bien qu'elles ne peuvent être définies selon les mêmes critères. En fait, selon ses termes, « la maternité physique est à la paternité physique ce que la nature est à la culture ».

De telles conceptions ont été fortement critiquées par la recherche féministe. Néanmoins, la centralité des femmes dans la parenté apparaît si régulièrement dans toutes les classes et dans toutes les strates des sociétés complexes que cela demande un approfondissement. Par exemple, dans des conditions de pauvreté urbaines, les hommes ont des difficultés particulières à maintenir leur rôle économique et familial (Jackson 1974). Il est bien possible que le caractère de groupe organisé des systèmes de parenté traditionnels serve à affirmer et à consolider les statuts et les rôles masculins et, par le fait même, leur conformité aux intérêts de la famille. Toutefois, sans de tels renforcements dans le système de parenté américain, les femmes, dont le rôle est plus fermement ancré biologiquement, ont ainsi une position centrale dans la famille.

Dans notre étude des conceptions enfantines de la parentalité, les enfants interrogés disaient aller plus souvent vers leur mère pour obtenir de l'aide. Ils avaient plus de contact avec leur mère qu'avec leur père et il y avait beaucoup plus de chances qu'ils perçoivent leur père comme plus distant socialement et émotionnellement que leur mère. En fait, l'appréciation faite par les enfants de

l'implication de leur père sous-estimait souvent la contribution du père qui nous a été rapportée dans les entrevues avec les pères et les mères.

Comme le pensait Barnes (1973), au fil des années, les rôles des deux parents sont développés culturellement et réajustés par la loi qui gère les arrangements de garde des enfants. Ces déterminants biologiques et culturels — qui se combinent de telle sorte que les enfants de couples divorcés perçoivent leur mère comme plus importante que leur père — peuvent avoir été moins patents lorsque le mariage était stable. Avec le divorce, la famille subit un processus de destruction et de réorganisation, si bien que les déterminants auparavant basés biologiquement peuvent être moins masqués, dans cette situation, par les élaborations culturelles.

Rituels de civilité au cours du processus de divorce

Les rituels figurent dans une étonnante gamme de phénomènes sociaux, cérémonies, processus sociaux et formes de communication (Goody 1977 ; Leach 1968). Le plus souvent, les rituels deviennent très importants lors de périodes de tension, de changement et d'incertitude, mais dans des formes d'expression différente (Gluckman 1962). Même si nous envisageons couramment les rituels comme des événements liés à des fêtes, ils sont tout aussi importants dans les interactions quotidiennes régulées par l'étiquette et les conventions sociales. Par conséquent, les processus rituels remplissent une fonction importante en réduisant les tensions suscitées par la façon de mener les relations qui accompagnent ces périodes d'incertitude que sont les processus de divorce et de remariage. Mais sans règles claires, les individus ne peuvent compter que sur les vieux livres d'étiquette qui exhortent au bon goût et aux manières plaisantes lors des rites de passage qui réaffirment la continuité de la famille. Il n'existe même aucun moyen officiel d'annoncer la fin informelle d'un mariage, à part l'envoi de cartes Hallmark. Et même dans ce cas, ceux qui reçoivent la nouvelle ne savent pas comment y réagir. Goode (1956) pose bien la question : en apprenant le divorce d'un ami, « doit-on se montrer peiné ou soulagé ? ».

Deux types de rituels fonctionnent au cours des processus de changements maritaux : les événements rituels qui impliquent des réunions de famille et les comportements sociaux ritualisés qui accompagnent les interactions inévitables entre ex-conjoints et ex-beaux-parents. En l'absence d'attentes institutionnalisées, les processus rituels servent à réguler ces interactions dans des conditions socialement contrôlées et à réduire les tensions entre des parents potentiellement hostiles. Les rituels ont un rôle important à jouer. D'ailleurs, au moment de la dissolution du mariage, la consultation d'experts ou de médiateurs professionnels est souvent utilisée pour résoudre les conflits et établir certaines règles d'interaction. Quand le mariage se détruit, le droit intervient pour superviser la garde des enfants et la division de la propriété. Quand ces processus formels sont terminés, les participants doivent naviguer à travers de nombreuses situations sociales ambiguës, sans règles normatives.

Les parents divorcés doivent poursuivre leur rôle parental, même après un remariage et la fondation d'une nouvelle famille. La famille nouvellement reconstituée et le système de parenté ne sont pas additifs mais plutôt génératifs (Turner

1969), puisque la matrice des rôles des femmes (femme, mère, épouse et enfant) est sujette à changement. Quand les individus qui divorcent deviennent célibataires puis, en général, retrouvent un statut de conjoint, ils doivent d'une manière ou d'une autre naviguer à travers différents réseaux de relations qui incluent des liens par le sang, par le mariage, par le divorce et par le remariage. S'il y a des enfants dépendants, les parents doivent normalement maintenir une relation avec ceux qui partagent un lien biologique avec les enfants des familles concernées. Les ex-conjoints doivent interagir dans trois types de rencontres : 1) les rencontres par hasard; 2) durant la célébration d'événements familiaux qui impliquent les enfants de couples divorcés et 3) durant des rencontres obligatoires pour résoudre les problèmes économiques et d'éducation des enfants.

Quand des conflits surgissent, les ex-conjoints utilisent une variété de mécanismes pour se protéger des tensions. Ils peuvent essayer de placer sous contrôle le lieu de leurs interactions, par exemple en se rencontrant dans des endroits publics où leur comportement est observable et contrôlé socialement par les autres. Ils peuvent éviter de rencontrer un conjoint en laissant la famille interagir lors de l'arrivée d'un ex-conjoint. Quand ils ne peuvent s'éviter mutuellement, ils peuvent s'inspirer de comportements cérémoniels ou de règles spécifiques d'étiquette. Parfois, ces manœuvres sont difficiles à contrôler, par exemple quand une mère tarde à se retirer lorsque son ex-conjoint vient chercher les enfants.

Quand de telles rencontres inopinées ne peuvent être évitées, l'interaction exige le respect de rituels capables de refouler les véritables attitudes de chacun. Des formules standardisées de salutations sont utilisées, les conversations sont contrôlées par des règles d'étiquette qui imposent d'éluder les sujets controversés, particulièrement la question des aspects intimes de leur vie du moment. De nombreux parents font un pacte tacite qui leur permet d'avoir des rencontres plus détendues en établissant des zones-tampon, avec la présence de tiers neutres et désintéressés. Ils essaient aussi de séparer le rôle parental de leur ancien rôle marital. « Je ne dis pas de mal de lui comme parent, parce qu'il est le père de mon fils ». Le plus fréquent contact entre des beaux-parents et une ex-bru ou un ex-gendre implique l'envoi de cartes le jour de la Fête des mères ou le jour de la Fête des pères. Cela permet de reconnaître le rôle parental par un moyen qui évite le contact en face-à-face et l'émergence de conflits subséquents.

Il est virtuellement impossible d'éviter de se rencontrer lors des récitals des enfants, des rencontres d'équipes sportives, des fonctions liées à l'école ou lors de rituels de transition plus formels comme une collation de grades. Faisant référence à une *bar mitzvah*, un journaliste local a décrit à quel point cet événement pouvait être éprouvant : « la liste d'invités est remplie de personnes qui s'aimaient autrefois mais qui ne s'aiment plus; qui se détestaient autrefois, mais qui sont désormais en termes amicaux; qui étaient indifférents les uns aux autres et qui le sont toujours » (John Carroll, *San Francisco Chronicle*, 23 octobre 1984).

Dans certains cas, il est inévitable que la règle de civilité s'effondre. Quand la colère surgit lors d'occasions formelles, le processus de restauration du lien peut requérir l'aide d'une intervention institutionnelle plus formelle. Quand un père ne paie pas la pension alimentaire ou quand une mère ne respecte pas les droits de

visite, des médiateurs officiels, les avocats, entrent en jeu. Moins formellement, les enfants de couples divorcés prennent eux-mêmes des mesures pour éviter les conflits, par exemple en ne parlant pas à leur père du nouveau compagnon de leur mère.

En somme, ces rituels tentent de contrôler les rencontres d'individus qui préféreraient garder leurs distances. Qu'il s'agisse de fêtes de famille ou des interactions sociales quotidiennes, le processus rituel comporte des règles et des régulations sociales qui limitent le degré des perturbations. Le rituel formalise aussi certaines de ces occasions et en fait apparaître d'autres qui reconnaissent chaque génération dans la famille, y compris les mariages passés et actuels des parents et des grands-parents. Sur le plan pratique, de telles rencontres peuvent faciliter le changement, car des comportements ritualisés peuvent « briser la glace » entre des ennemis et encourager de nouvelles modalités d'interaction (Johnson 1988d).

Discussion

Cet examen de la réorganisation de la famille et de la parenté durant les processus de divorce et de remariage aux États-Unis s'est d'abord intéressé aux relations intergénérationnelles durant le processus de divorce des enfants adultes. Trois points de vue sont présentés : ceux des enfants des couples divorcés, ceux de leurs parents qui divorcent et ceux de leurs grands-parents. En interprétant ces résultats, l'analyse a utilisé quatre cadres théoriques issus de l'anthropologie.

La première tâche de l'analyse de données a été d'établir une taxonomie et une terminologie de parenté. Dans cette analyse, la tradition la plus utile a été la taxonomie détaillée proposée par Schneider et Cottrel (1975) pour catégoriser les combinaisons de parents consanguins et de parents par alliance dans le système de parenté des États-Unis.

Deuxièmement, les théories de la structure, du fonctionnalisme et de la culture ont été utilisées ici pour comprendre comment fonctionne la parenté aux États-Unis et comment sont établies les significations et les définitions des relations de parenté. Par conséquent, dans une analyse des changements structuraux de la famille (processus dynamiques d'effondrement et de réorganisation de la famille), nous avons montré que la parenté ne se définissait pas seulement sur la base des liens de sang et de mariage, mais aussi sur celle d'un lien biologique partagé. L'étude des relations entre les grands-parents paternels et leur ex-bru en est un exemple frappant. Après un divorce, une ex-bru n'est plus apparentée à ses beaux-parents par la loi, mais ces derniers ont le choix de maintenir avec elle un rapport de parenté sur la base de leur lien biologique partagé avec les enfants nés de ce mariage. La reconnaissance de ce lien biologique partagé préserve souvent la relation et, dans le processus, sert le meilleur intérêt des enfants du couple divorcé.

Le modèle structural de Lévi-Strauss (1963) permet de voir la dualité des oppositions découvertes entre les personnes apparentées par le sang, par le mariage, par le divorce et par le remariage. Les types de clivages qui se forment

après un divorce mènent à des coalitions entre d'autres membres des belles-familles, comme par exemple entre des beaux-parents paternels et d'ex-brus. Cette opposition duelle entre les beaux-parents actuels et présents indique à quel point il est difficile de préserver d'étroites relations avec ces deux groupes de personnes.

La pensée anthropologique a aussi été utile pour comprendre pourquoi les liens matrilatéraux dominent les systèmes de parenté occidentaux urbains. Le facteur biologique en offre une explication. Même si le fait d'insister sur les facteurs biologiques peut prêter à controverse, la confirmation empirique de la maternité biologique est évidente. Les femmes donnent naissance, événement qui est empiriquement évident, alors que personne n'est certain de la paternité du nouveau-né (Barnes 1973 ; Fox 1967). Sans validation empirique de la paternité, des renforcements sociaux et culturels sont nécessaires pour établir la légitimité de ce rôle. Ces renforcements sont habituellement incorporés dans le système de parenté.

Dans notre recherche, les enfants de couples divorcés minimisaient le rôle de leur père, même dans les cas où ce père les aidait de manière active. Les ouvrages sur les différences entre les rôles de genre à la suite d'un divorce sont utiles pour comprendre cette donnée. Le rôle du père après un divorce diminue habituellement quand, au cours de la première année, le contact et l'aide déclinent fortement. De plus, les études sur les familles recomposées rapportent que les pères transfèrent facilement leur allégeance de leurs propres enfants aux enfants de leur nouvelle conjointe, alors que les mères ont plus de difficulté à jouer le rôle de belle-mère et que les enfants acceptent plus difficilement une belle-mère. La belle-mère est souvent décrite de manière négative dans nos mythes et nos contes de fées, alors que c'est moins le cas dans les portraits de beau-père. De plus, les filles de couples divorcés ont plus de difficulté que les garçons à accepter une belle-mère ou un beau-père, ce qui suggère de nouveau que les représentations des femmes associent ces dernières aux dimensions biologiques des rôles familiaux ou à la « nature », comme le souligne Barnes (1973). Elles seraient moins susceptibles de remplacer les rôles basés sur la biologie par des relations avec des parents acquis par remariage. Par contre, l'identité des hommes et la reconnaissance de leur paternité doivent être renforcés socialement et culturellement ; les exigences de la paternité définies par le système juridique ont ainsi moins de chances, en pratique, de s'imposer.

En l'absence de tels renforcements de la paternité dans notre système de parenté flexible et souple, le caractère périphérique du rôle des pères s'accentue à la suite d'un divorce, en particulier dans la culture de classe moyenne inférieure où les hommes ont du mal à maintenir leur statut économique. En même temps, les données démographiques actuelles indiquent que les jeunes mères se passent de plus en plus du mariage et de la reconnaissance de la paternité (Popenoe 1993). Il y a aussi plus de chances que ces jeunes mères maintiennent des foyers monoparentaux indépendants. De tels changements suggèrent que, plutôt que de renforcer la paternité, les politiques publiques contribuent peut-être involontairement à réduire l'importance du rôle paternel.

L'analyse des rituels s'est aussi inspirée des travaux anthropologiques les définissant comme des mécanismes de réduction des tensions. Elle s'est surtout concentrée sur les rencontres entre des personnes ayant été juridiquement apparentées, qui ne le sont plus, mais qui doivent néanmoins se rencontrer en raison des liens qu'elles ont en commun avec les enfants du couple divorcé. Comme ces personnes ne souhaitent pas se rencontrer dans une atmosphère aussi ambiguë et tendue, elles cherchent, par différents processus rituels, à contrôler l'hostilité et réduire les tensions.

En conclusion, le passage en revue de quatre cadres théoriques a offert une base pour l'analyse de la réorganisation de la famille et de la parenté après le divorce et le remariage, des relations entre parents par alliance, des conceptions changeantes de la parentalité véhiculées par les enfants après le divorce de leurs parents et des rituels de civilité à l'œuvre quand d'anciens couples doivent se revoir. Dans chaque cas, les théories anthropologiques offrent une base pour comprendre les conséquences sociales du divorce et les stratégies utilisées pour amoindrir les effets de la dissolution familiale. Sans la contribution de ces auteurs classiques en anthropologie, l'analyse serait à la limite de l'a-théorique et n'éclairerait pas grand-chose.

Ce n'est pas vraiment une coïncidence si la plus grande partie de la recherche en anthropologie de la parenté aux États-Unis s'est intéressée à d'autres cultures, à l'époque où les théories culturelles de Schneider furent acceptées avec enthousiasme et incorporées dans les recherches de type interprétatif. Durant cette période, les sociologues des États-Unis s'intéressèrent moins à la parenté sauf pour mener quelques grandes enquêtes statistiques qui ne rendent pas compte des processus en cours. Il reste à espérer que la recherche sur la parenté dans les sociétés occidentales continuera à se développer, car, comme l'indique ce numéro spécial de revue, les travaux théoriques et empiriques des anthropologues peuvent substantiellement enrichir l'étude de ces phénomènes sociaux et culturels intéressants.

Article inédit en anglais traduit par Florence Piron et revu par les éditrices

Références

ADAMS R., 1960, « The Nature of the Family » : 30-49, *in* G. et R. Carneiro (dir.), *Essays in the Science of Culture*, New York, Crowell.

AERTS E. 1993, « Bringing the Institution Back In » : 3-41, *in* P. A. Cowan, D. Field, D. K. Hanson, A. Skolnick et G. Swanson (dir.), *Family, Self and Society*, Hillsdale, Lawrence Erlebaum.

ALLEN K., 1997, « Lesbian and Gay Families » : 196-219, *in* T. Arendall (dir.) *Contemporary Parenting*, Thousand Oaks, Sage.

ALLEN K. et D. DEMO, 1995, « The Families of Lesbians and Gays : A New Frontier of Family Research », *Journal of Marriage and the Family*, LVII : 111-127.

AMATO P. R., 1993, « Children's Adjustment to Divorce : Theories, Hypothesis, and Empirical Support », *Journal of Marriage and the Family*, LV : 23-38.

AMBERT A., 1986, « On Being a Stepparent : Live-in and Visiting Stepchildren », *Journal of Marriage and the Family*, IL : 795-804.

BARNES J., 1973, « Genetrix : Genitor : Nature : Culture ? » : 61-73, *in* J. Goody (dir.), *Character of Kinship*. Londres, Cambridge University Press.

BELLAH R., R. MADSEN, W. SULLIVAN, A. SWIDLERET S. TIPTON, 1985, *Habits of the Heart*. Berkeley, University of California Press.

BOHANNAN P., 1971, *Divorce and After*. New York, Anchor Books.

CAPLOW T., W. BAHR, B. CARDURCLA, R. HILL et M. WILLIAMSON, 1982, *Middletown : Fifty Years of Change and Continuity*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

CHERLIN A., 1978, « Remarriage as an Incomplete Institution », *American Journal of Sociology*, LXXXIV : 634 650.

CHERLIN A. et F. F. FURSTENBERG, 1994, « Stepfamilies in the United States », *Annual Review of Sociology*, 14 : 359-381.

CLINGEMPEEL W., E. BRAND et L. IEVOLI, 1984, « Stepparent-stepchild Relationships in Stepmother and Stepfather Filies : A Multimethod Study », *Family Relations*, XXXIII : 465-474.

COHEN R., 1971, *Dominance and Defiance : A Study of Marital Instability in an Islamic African Society*. Washington, American Anthropological Association.

EMERY R. E., 1998, *Marriage, Divorce, and Children's Adjustment*. Newbury Park, Sage.

FOX R., 1967, *Kinship and Marriage : An Anthropological Perspective*. Baltimore, Penguin.

FURSTENBERG F., 1981, « Remarriage and Intergenerational Relations » : 117-142, *in* R. Fogel, E. Hatfield, S. Keesler et E. Shanas (dir.), *Aging : Stability and Change in the Family*. New York, Academic Press.

FURSTENBERG F. et G. SPANIER, 1984, *Recycling the Family : Remarriage After Divorce*. Beverly Hills, Sage.

FURSTENBERG F. et C. NORD, 1985, « Parenting Apart : Patterns of Childrearing After Marital Disruption », *Journal of Marriage and the Family*, XLVII : 893-904.

FURSTENBERG F. et A. CHERLIN, 1991, *Divided Families. What Happens to Children When Parents Part*. Cambridge, Harvard University Press.

GLUCKMAN M., 1957, *Custom and Conflict in Africa*. New York, Barnes and Noble.

———, 1962, « Les rites de passages » : 1-52, *in* M. Gluckman (dir.), *Essays on the Ritual of Social Relations*. Manchester, Manchester University Press.

GOFFMAN E., 1967, *Interaction Ritual*. New York, Doubleday.

GOODE W., 1956, *Women in Divorce*. New York, Free Press.

GOODY J., 1977, « Against "ritual" : Loosely Structured Thoughts on a Loosely Defined Topic » : 25-35, *in* S. Moore et B. Meyerhoff (dir.), *Secular Rituals*. Amsterdam, Van Gorcum.

HETHERINGTON E. M., 1993, « An Overview of the Virginia Longitudinal Study of Divorce and Remarriage With a Focus on Early Adolescence », *Journal of Family Psychology*, 7, 1-18.

JACKSON J., 1974, « Ordinary Black Husbands : The Truly Forgotten Men », *Journal of Social and Behavioral Science*, XX : 19-27.

JOHNSON C. L., 1983, « A Cultural Analysis of the Grandmother », *Research in Aging*, V : 547-567.

———. 1985. « Grandparenting Options in Divorcing Families : An Anthropological Perspective » : 81-96. *in* V. Bengston et J. Robertson (dir.). *Grandparenthood : Traditional and Emergent Perspectives*. Beverly Hills. Sage.

———. 1988a. *Ex-familia : Grandparents, Parents and Children Adjust to Divorce*. New Brunswick. Rutgers University Press.

———. 1988b. « Active and Latent Functions of Grandparenting During the Divorce Process ». *The Gerontologist*. XXVIII : 185-191.

———. 1988c. « Postdivorce Reorganization Between Divorcing Children and their Parents ». *Journal of Marriage and the Family*. L : 221-231.

———. 1988d. « Socially Controlled Civility : The Functioning of Rituals in the Divorce Process ». *American Behavioral Scientist*. XXXI : 685-701.

———. 1989a. « In-law Relationships in the American Kinship System : The Impact of Divorce and Remarriage ». *American Ethnologist*. XVI : 87-99.

———. 1989b. « Definitions of Family and Kinship with Divorce and Remarriage » : 241-259. *in* I. Rauch et G. Carr (dir.). *The Semiotic Bridge : Views from California*. Berlin. Mouton de Guyter.

———. 1999. « Kinship and Gender » : 128-148. *in* D. H. Demo. K. R. Allen et M. A. Fine (dir.). *Handbook of Family Diversity*. New York. Oxford University Press.

JOHNSON C. L. et B. M. BARER. 1987. « Marital Instability and Changing Kinship Networks of Grandparents ». *The Gerontologist*. XXVII : 330-335.

JOHNSON C. L.. SCHMIDT. C. et KLEE. L.. 1988. « Conceptions of Parentage and Kinship among Children of Divorce. » *American Anthropologist*. XC : 24-32.

LAIRD J.. 1993. « Lesbian and Gay Families » : 282-328. *in*. F. Walsh (dir.). *Normal Family Processes*. New York. Guilford.

LEACH E.. 1968. « Ritual » : 520-526. *in* D. L. Sills (dir.). *Encyclopedia of the Social Sciences*. New York. Macmillan/Free Press.

LEVI-STRAUSS C.. 1963. *Structural Analysis*. New York. Basic Books.

LONGFELLOW C.. 1979. « Divorce in Context : Its Impact on Children » : 287-306. *in* G. Levinger et O. Moles (dir.). *Divorce and Separation*. New York. Basic Books.

MACALOON J.. 1982. « Sociation and Sociability in Political Celebrations » : 255-271. *in* V. Turner (dir.). *Celebrations*. Washington. Smithsonian Institution.

MORGAN L. J.. 1877. *Ancient Society*. New York. Holt and Co.

OSHMAN H. et M. MONOSEVITZ. 1976. « Father Absence : Effects of Stepfathers upon Psychosocial Development of Males ». *Developmental Psychology*. XII : 479-480.

PAINE R.. 1974. « Anthropological Approaches to Friendship » : 1-14. *in* E. Leyton (dir.). *The Compact : Selected Dimensions of Friendship*. Terre-Neuve. Memorial University of Newfoundland.

PARSONS T.. 1949. « The Normal American Family » : 31-50. *in* S. Farber et P. Mustachio (dir.). *Man and Civilization : The Family's Search for Survival*. New York. McGraw-Hill.

PELETZ M.. 1995. « Kinship Studies in Late Twentieth Century Anthropology ». *Annual Review of Anthropology*. XXIV : 343-370.

POPONOE D., 1993, « American Family Decline, 1960-1990 : A Review and Reappraisal », *Journal of Marriage and the Family*, LV, 527-535.

RADCLIFFE-BROWN A., 1950, « Introduction » : 1-85, *in* A. Radcliffe-Brown et D. Forde (dir.), *African Systems of Kinship and Marriage*. Londres, Oxford University Press.

———, 1952, *Structure and Function in Primitive Society*. New York, Free Press.

RUBENSTEIN L. L., B. B. ALEXANDER, M. GOODMAN, M. LUBORSKY, 1991, « Key Relationships of Never Married Childless Older Women », *Journal of Gerontology : Social Sciences*, 46 : 270-277.

SCHNEIDER D., 1965, « American Kinship Terminology and Terms for Kinsmen : A Critique of Goodenough's Componential Analysis of Yankee Kinship Terminology », *American Anthropologist*, LXVII, 288-319.

———, 1968, *American Kinship : A Cultural Account*. Chicago, University of Chicago Press.

———, 1972, « What Is Kinship All About ? » : 32-63, *in* P. Reining (dir.), *Kinship Studies in the Morgan Centennial Year*. Washington, The Anthropological Society of Washington.

———, 1984, *A Critique of the Study of Kinship*. Ann Arbor, University of Michigan Press.

SCHNEIDER D. et C. COTTREL, 1975, « The American Kin Universe : A Genealogical Study », *University of Chicago Studies in Anthropology, Series in Social, Cultural and Linguistic Anthropology, no 3*. Chicago, University of Chicago Press.

SCHWARTZ P., 1987, « The Family as a Changed Institution », *Journal of Family Issues*, 8 : 455-459.

SHEFFLER H., 1976, « The "Meaning" of Kinship in American Culture : Another View » : 57-91, *in* K. Basso et H. Selby (dir.), *Meaning in Anthropology*. Albuquerque, University of New Mexico Press.

SHLIEN J., 1962, « Mother-in-law : A Problem in Terminology », *Etc.*, IXX : 161-171.

SMITH R., 1973, « The Matrifocal Family » : 121-144, *in* J. Goody (dir.), *The Character of Kinship*. Londres, Cambridge University Press.

STACK C., 1974, *All our Kin : Strategies for Survival in a Black Community*. New York, Harper and Row.

SUSSMAN M. et L. BURCHINAL, 1962, « Kin Family Network : Unheralded Structure in Current Conceptualizations of Family Functioning », *Marriage and Family Living*, XXIV : 231-240.

SWEETWER D., 1964, « Mother-daughter Ties Between Generations in Industrial Societies », *Family Process*, III : 332-343.

TROLL L., L. MILLER et R. ATCHLEY, 1979, *Families in Later Life*. Belmont, Wadsworth.

TURNER V., 1969, *The Ritual Process*. Ithaca, Cornell University Press.

UMIKER-SEBEOK J., 1977, « Semiotics of Culture : Great Britain and North America. » *Annual Reviews of Anthropology*, VI : 121-135.

VISHER E. et J. VISHER, 1978, « Major Areas of Difficulty for Stepparent Couples », *International Journal of Family Counseling*, VI : 70-80.

WESTON K., 1991, *Families We Choose : Lesbians and Gays and Kinship*. New York, Columbia University Press.

WORDICK F., 1973, « Another View of American Kinship », *American Anthropologist*, LXXV : 1634-1647.

YANAGISAKO S., 1977, « Women-centered Kinship Networks in Urban Bilateral Kinship », *American Ethnologist*, IV : 207-226.

YOUNG M. et P. WILMOTT P., 1957, *Family and Kinship in East London*. New York, Free Press.

ZILL N., D. R. MORRISON et M. J. COIRO, 1993, « Long-term Effects of Parential Divorce and Parent-Child Relationships, Adjustments, and Achievement in Young Adulthood », *Journal of Family Psychology*, 7 : 91-103.

Résumé/Abstract

La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage

Cet article s'intéresse aux processus de réorganisation de la parenté à la suite du divorce et du remariage. À partir de listes électorales publiques, cinquante divorces ont été sélectionnés dans les faubourgs de classe moyenne de la Californie du Nord. Nous avons contacté les familles une fois le divorce achevé; les parents qui divorçaient et leurs propres parents furent interrogés plusieurs fois pendant une période de quatre ans. Quatre cadres théoriques et empiriques issus de l'anthropologie permettent d'analyser les résultats : 1) l'analyse sémiotique et culturelle des définitions et des significations des relations avec des personnes apparentées acquises ou perdues au fil des divorces et des remariages; 2) une analyse structurale de la dualité des oppositions qui produisent des clivages et des coalitions entre parents par alliance au fil du processus; 3) la nature et les racines culturelles des rôles parentaux qui ont eu pour résultat le rôle périphérique des pères et 4) les processus rituels qui fonctionnent comme mécanismes réducteurs de tensions quand des anciens parents par alliance doivent se rencontrer.

Mots clés : Johnson, divorce, remariage, réorganisation de la parenté, États-Unis

Kinship Reorganization in the United States after Divorce and Remarriage

This article reviews the processes of kinship reorganization following divorce and remarriage. Fifty divorces were selected from public divorce records in Northern California middle-class suburbs. Families were contacted at the time the divorce was finalized, and both the divorcing parents and their parents were interviewed several times over a four-year period. Four theoretical and empirical frameworks from anthropology are used in the following to analyze the findings : 1) the cultural and semiotic analysis of the definitions and meanings of relationships with both former and current relatives acquired or lost through divorce and remarriage; 2) a structural linguistic analysis of the duality of oppositions that result in cleavages and coalitions in in-law relationships throughout the process; 3) the nature and cultural roots in parental roles that resulted in peripheral roles of fathers; and 4) ritual processes that function as tension-reducing mechanisms when former and present relatives must meet.

Key words : Johnson, divorce, remarriage, kinship reorganization, United States of America

Colleen L. Johnson
Department of Anthropology, History and Social Medicine
University of California
3333 California, Suite 485
San Francisco, CA 94143-00850
États-Unis
cljoo@itsa.ucsf.edu